

## 2 Compréhension

L'expérience montre que la SNDS a d'autant plus de chances de réussir que les parties prenantes sont davantage sensibilisées aux enjeux de la SNDS et se l'approprient. Avant de lancer tout le processus, il est donc essentiel que les parties prenantes sachent que l'élaboration et la mise en œuvre d'une bonne SNDS devront obéir à une série de principes élémentaires. Ces principes ont été regroupés autour de 10 « points essentiels ».

### 10 POINTS ESSENTIELS POUR UNE BONNE SNDS

1. Elle est soutenue par les responsables politiques, dirigée et prise en main par le pays.
2. Elle est élaborée à partir d'une approche méthodologique solide.
3. Elle est alignée sur les objectifs politiques et axée sur les résultats et sa qualité répond aux attentes.
4. Elle tient compte de l'existant et des engagements internationaux.
5. Elle s'appuie sur les normes statistiques internationales.
6. Elle couvre le Système Statistique National (SSN) tout entier.
7. Elle fixe un programme intégré de Renforcement des capacités statistiques.
8. Elle est financée comme une priorité par le budget de l'État.
9. Elle sert de cadre de cohérence pour l'assistance extérieure.
10. Elle comporte des mécanismes de suivi, d'évaluation et de reporting.

#### 1. Elle est soutenue par les responsables politiques, dirigée et prise en main par le pays

- La SNDS doit bénéficier du soutien et de l'engagement des responsables politiques et être défendue par de hautes autorités nationales ; cf. RECONNAISSANCE, MANAGEMENT, ENGAGEMENT, PROMOTION.
- Elle doit s'inscrire dans le contexte culturel et institutionnel national, et doit résulter de processus inclusifs et participatifs réellement dirigés et pris en main au niveau national faisant participer l'ensemble des parties prenantes ; cf. ENGAGEMENT et PRÉPARATION.
- Elle doit également résulter d'une démarche de recherche de consensus, tenant compte des besoins et des problèmes identifiés au sein du SSN et favorisant l'engagement et les partenariats, et jalonnée de processus clairs de consultation ; cf. MANAGEMENT, PRÉPARATION.
- Elle doit être reconnue et comprise par les agents du SSN comme un processus visant à améliorer leurs compétences et leurs connaissances en matière de statistiques.

#### 2. Elle est élaborée à partir d'une approche méthodologique solide

- La SNDS doit fournir une évaluation de l'état actuel du SSN (où nous en sommes),

## 2 Compréhension

NSDS GUIDELINES (<https://nsdsguidelines.paris21.org>)

---

comportant une appréciation complète des données statistiques et de la satisfaction des utilisateurs appréciée en fonction de critères reconnus ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.

- Elle doit donner une appréciation du système existant de financement du SSN et des mécanismes existants de soutien des PTF (déclaration de Paris) ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit présenter une vision pour les statistiques nationales (où nous voulons aller), des stratégies pour réaliser cette vision (comment voulons-nous y parvenir) permettant de remédier aux contraintes institutionnelles et organisationnelles et intégrant l'ensemble des cadres de planification des statistiques, et des indicateurs de performance (comment savons-nous que nous y sommes parvenus) : il ne s'agit pas simplement d'un plan de travail ; cf. PROJECTION VERS L'AVENIR, IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION.
- Elle doit comporter des sous-stratégies pour le leadership et le management, la gestion financière, la promotion, les ressources humaines, la communication, les infrastructures, les processus statistiques de production et leurs produits, l'archivage et l'accès aux données et leur diffusion. cf. IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.

## 3. Elle est alignée sur les objectifs politiques et axée sur les résultats et sa qualité répond aux attentes

- La SNDS doit être centrée sur la demande et de compréhension aisée, répondre aux besoins et aux priorités en termes d'informations permettant aux gouvernements de mener des politiques axées sur les résultats, et pouvant être analysées par tous ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit être alignée sur la politique de développement nationale, notamment en ce qui concerne l'élaboration, la surveillance et l'évaluation des plans nationaux de développement, des politiques sectorielles, ainsi que l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation d'objectifs internationaux et régionaux retenus ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Son élaboration doit se fonder sur des principes de gestion axée sur les résultats et, lors de sa mise en œuvre, faire usage d'indicateurs de performance (ex. : fourniture d'informations statistiques, efficacité, satisfaction des utilisateurs, gouvernance, soutien aux politiques nationales, confidentialité) et d'un plan de reporting, de surveillance et d'évaluation de la performance ; cf. MANAGEMENT, SUIVI & EVALUATION, REPORTING, MISE EN ŒUVRE.
- Elle doit constituer une plate-forme pour le développement durable à long terme des statistiques tout en répondant aux besoins immédiats en données statistiques pour suivre les progrès en matière de développement ; cf. PROJECTION VERS L'AVENIR, IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.
- Elle doit viser la fourniture des statistiques de qualité (c'est-à-dire, «répondant aux attentes») ( avec pertinence, précision, actualité, indépendance), afin d'éclairer la prise de décision.

## 4. Elle tient compte de l'existant et des engagements internationaux

- La SNDS doit respecter l'ensemble des législations ou réglementations en vigueur, et recommander des changements le cas échéant ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.

## 2 Compréhension

NSDS GUIDELINES (<https://nsdsguidelines.paris21.org>)

---

- Elle doit maintenir la production de statistiques et les procédures en cours, bâtissant à partir des activités et les processus existants (durant les phases d'élaboration et de mise en œuvre) ; cf. MANAGEMENT.
- Elle doit prendre en compte l'environnement régional, les engagements internationaux et les programmes de développement en cours ; cf. ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC.
- Elle doit tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays.

## 5. Elle s'appuie sur les normes statistiques internationales

- La SNDS doit respecter les valeurs et les principes décrits dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle élaborés par l'ONU pour produire des statistiques utiles et de qualité méritant la confiance des utilisateurs de ces données.
- Elle doit s'appuyer sur les normes, les recommandations et l'expérience internationales pour capitaliser le savoir-faire mondial et assurer la cohérence entre pays.
- Elle ne doit pas être normative, mais doit conduire à un changement significatif en fonction de la situation du SSN constatée au départ du processus.

## 6. Elle couvre le SSN tout entier

- Le SNDS doit couvrir le Système Statistique National (SSN) tout entier, depuis la collecte des données, leur analyse, leur diffusion et jusqu'à leur utilisation, depuis les recensements, les enquêtes et les systèmes administratifs, ainsi que les mécanismes de coordination et de consultation (reconnaissant par là que la mise en œuvre puisse être accomplie par étapes).
- Le SNDS doit permettre une intégration appropriée de la production des statistiques sectorielles.

## 7. Elle fixe un programme intégré et réaliste de renforcement des capacités statistiques

- La SNSD doit fixer un programme intégré de renforcement des capacités statistiques qui permette de : 1) augmenter les capacités de mise en œuvre et d'adaptation de la stratégie ; 2) transformer les statistiques en informations par le biais de l'analyse, la diffusion, la publicité et l'éducation des utilisateurs ; cf. IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION.
- La SNDS doit prévoir un calendrier rationnel des tâches classées par ordre de priorité (tous les combats ne peuvent pas être menés de front) ; elle doit prévoir un cadre pour les plans (annuels) de mise en œuvre ; elle doit gérer les ressources de manière réaliste et pragmatique (ce qui implique la hiérarchisation, l'étalement dans le temps, l'efficacité, en consistant par exemple à examiner d'autres possibilités de collecte des données telles que les sources administratives et les enquêtes par sondage) et être suffisamment souple pour s'adapter aux changements de priorités, aux nouveaux besoins d'informations et aux enseignements tirés. cf. ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION.

## 8. Elle est financée comme une priorité par le budget de l'État

## 2 Compréhension

NSDS GUIDELINES (<https://nsdsguidelines.paris21.org>)

---

- La SNSD doit viser le développement de la statistique comme bien public financé par le budget de l'État et complétée (le cas échéant) par un soutien international. cf. MANAGEMENT, BUDGÉTISATION-FINANCEMENT.

### 9. Elle sert de cadre de cohérence pour l'assistance extérieure

- La SNSD doit servir de cadre de cohérence pour l'assistance internationale et bilatérale à la statistique, et à éviter des systèmes parallèles de suivi et d'évaluation découlant des programmes des donateurs. cf. MANAGEMENT, BUDGÉTISATION-FINANCEMENT.

### 10. Elle comporte des mécanismes de suivi, d'évaluation et de reporting

- La SNSD doit comporter des mécanismes efficaces de suivi, d'évaluation et de reporting de sa mise en œuvre. cf. SUIVI, ÉVALUATION ET REPORTING.

## Dans la pratique

### Qui et quand

Une fois que l'engagement officiel des autorités nationales est acquis, il convient d'agir immédiatement pour faire comprendre aux parties prenantes l'approche SNDS et les impliquer dans le processus (cf. PRÉPARATION).

### Comment

Les pays peuvent envisager l'organisation d'un atelier/séminaire de préparation (atelier d'une journée) auxquels seront conviées un grand nombre de parties prenantes au SSN. Cela permet à ces dernières de bien comprendre les changements que le processus de la SNDS apportera à l'organisation du SSN au cours des années à venir et quels peuvent être leurs attentes et leur rôle dans le processus global.

Les pays peuvent envisager la possibilité d'inviter les partenaires techniques et financiers à cet atelier technique.

Des réunions bilatérales spécifiques avec les principales parties prenantes et les partenaires techniques et financiers peuvent également être organisées.

**Source URL:** <https://nsdsguidelines.paris21.org/fr/node/281>